

2009/1647 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 7 500 € A L'ASSOCIATION "ECLATS DE LUNE" POUR DES SCULPTURES DE LUMIERE ET DES INSTALLATIONS LUMINOCINETIQUES DU 5 AU 8 DECEMBRE 2009, AU JARDIN D'IVRY DANS LE 4E ARRONDISSEMENT, DANS LE CADRE DE LA FETE DES LUMIERES 2009 – APPROBATION D'UNE CONVENTION MIXTE. (DIRECTION DE LA COMMUNICATION EXTERNE)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 24 août 2009 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« L'Association « Eclats de Lune » sollicite l'aide financière de la Ville de Lyon pour son projet « Lucioles », au Jardin d'Ivry dans le 4^e arrondissement, dans le cadre de la Fête des Lumières.

L'Association « Eclats de Lune » a été créée le 22 août 2001 et a pour objet social la promotion d'activités culturelles, artistiques et éducatives auprès du plus grand nombre.

Pour l'édition 2009 de la Fête des Lumières, le projet de l'Association « Eclats de Lune » sera marqué par des installations luminocinétiques associant structures métalliques à un dispositif lumineux, pour donner naissance aux lucioles, œuvres cinétiques dont la matière sculptée, modelée est la lumière.

Les lucioles entrent en résonance avec l'atmosphère intime du jardin. Parenthèse dans un milieu urbain, cet espace de végétation blotti entre deux immeubles, offre l'écrin d'un vivarium imaginaire à une étrange faune lumineuse.

Les spectateurs seront invités à s'immerger dans une œuvre visuelle et sonore à l'allure de microcosme.

Cette installation crée véritablement des mondes poétiques en suspension, des espaces d'ouverture à l'imaginaire, des bulles méditatives. Elle aiguise la perception sensitive (visuelle, auditive) et stimule l'imaginaire singulier de chacun, laissant le champ libre à sa vision poétique propre.

Ces installations lumières seront visibles du 5 au 8 décembre 2009.

A travers cette manifestation, l'Association « Eclats de Lune » répond aux objectifs de « Lyon 8 décembre – Fête des Lumières » : elle allie le travail autour de la lumière souhaité par la Ville de Lyon à l'occasion de la Fête des Lumières, une interactivité avec les habitants du quartier et offre ainsi gratuitement au grand public une programmation artistique de qualité dans un cadre convivial.

Le budget prévisionnel de cette manifestation s'élève à 18 280 €.

En raison de l'intérêt que présentent les activités de l'Association « Eclats de Lune », je propose de lui allouer une subvention de 7 500 €.

Il est donc nécessaire d'établir une convention afin de fixer les conditions d'attribution par la Ville de Lyon de cette subvention ainsi que les modalités de contrôle de l'utilisation de cette subvention ».

Vu ladite convention ;

Vu l'avis émis par le Conseil 4^e arrondissement ;

Oùï l'avis de sa Commission Culture et Evénements ;

DELIBERE

1. Une subvention de 7 500 € est allouée à l'Association « Eclats de Lune » pour des sculptures de lumière et des installations luminocinétiques du 5 au 8 décembre 2009, au jardin d'Ivry dans le 4^e arrondissement, dans le cadre de la Fête des Lumières 2009.

2. La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'Association « Eclats de Lune » est approuvée.

3. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

4. La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2009, programme EVENCULT, opération FDL, ligne de crédit n° 44020, fonction 024 – nature 6574.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

N. VALLAUD BELKACEM